

Centre
de services scolaire
des Chênes

Québec 

Rapport financier résumé **2021-2022**

Service des ressources financières
Avril 2023

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction.....	1
Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés	2
État de la situation financière.....	6
État des résultats.....	7
État de l'excédent (déficit) accumulé	8
État de la variation des actifs financiers nets (dette nette).....	9
État des flux de trésorerie.....	10
Actifs financiers nets (dette nette) exempts d'un financement du MEQ ou d'un autre partenaire	12
Détails des revenus et charges liés au fonctionnement et à l'investissement.....	13
Calcul du déficit pour les fins de l'application de la règle d'appropriation de l'excédent accumulé	14
Charges par nature.....	15
Notes complémentaires aux états financiers	18

TRAFICS 2021-2022

**RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

Rapport de la direction

Les états financiers du Centre de services scolaire des Chênes pour l'exercice terminé le 30 juin 2022 portant la signature électronique 2273366496 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.


Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Chênes, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.


Directeur général


Directrice des ressources financières

Lieu : Drummondville

Date : 11 octobre 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
Centre de services scolaire des Chênes

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 350
2207, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1J 2G2

T 819 822-4000
Sans frais : 1 800 567-6958

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Chênes (ci-après le « centre de services scolaire »), portant la signature électronique 2273366496 et présentés dans le format du rapport financier TRAFICS prescrit par le ministère de l'Éducation, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2022 et l'état des résultats, l'état de l'excédent (du déficit) accumulé lié aux activités, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes présentées aux pages 7 à 275 du rapport financier TRAFICS.

À notre avis, à l'exception de l'incidence du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du centre de services scolaire au 30 juin 2022 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le centre de services scolaire n'a pas comptabilisé une subvention de fonctionnement en lien avec la provision relative aux offres salariales du gouvernement puisqu'elle l'avait comptabilisée dans l'exercice terminé le 30 juin 2021 alors que cette subvention a été approuvée au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2022, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Par conséquent, les revenus de subvention de fonctionnement pour l'exercice terminé le 30 juin 2022 sont sous-évalués d'approximativement 8 201 000 \$ (surévaluation d'approximativement 8 201 000 \$ en 2021) et l'excédent accumulé lié aux activités au début est surévalué du même montant (surévaluation de l'excédent accumulé liés aux activités à la fin du même montant en 2021), ainsi qu'une surévaluation des subventions à recevoir, au 30 juin 2021, du même montant. Nous avons exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2021. Nous exprimons aussi une opinion

avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2022 en raison des incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – informations présentées aux pages 299 à 452

Les informations présentées aux pages 299 à 452 du rapport financier TRAFICS ne sont pas auditées.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le centre de services scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du centre de services scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du centre de services scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le centre de services scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Brant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Sherbrooke
Le 11 octobre 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A108652



État de la situation financière

au 30 juin 2022

	2022	2021
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	-227 476,78	105 785,28
Équivalents de trésorerie (page 20)	24 355 000,00	0,00
Subvention de fonctionnement à recevoir (page 21)	27 950 735,81	22 752 129,32
Subvention d'investissement à recevoir (page 22)	261 031 040,35	208 459 439,11
Subvention à recevoir - Financement (page 22)	6 112 904,00	6 081 114,00
Taxe scolaire à recevoir	273 919,75	495 441,23
Débiteurs (page 23)	5 066 874,32	5 886 826,08
Stocks destinés à la revente	102 707,13	89 455,96
Placements de portefeuille et prêts (page 24)	0,00	0,00
Autres actifs (page 26)	0,00	0,00
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	324 665 704,58	243 870 190,98
PASSIFS		
Emprunts temporaires (page 30)	89 289 810,63	18 723 161,48
Créditeurs et frais courus à payer (page 31)	36 675 961,92	37 034 791,25
Subvention d'investissement reportée (page 32)	245 372 199,12	191 351 149,51
Revenus perçus d'avance (page 33)	796 353,08	751 133,05
Provision pour avantages sociaux (page 34)	8 710 572,60	8 226 947,24
Dettes à long terme à la charge de l'OS (page 35)	1 826 500,67	1 922 755,75
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35)	170 814 139,56	151 551 076,04
Passif au titre des sites contaminés (page 36)	6 112 904,00	6 081 114,00
Autres passifs (page 36)	2 663 118,23	9 341 729,94
TOTAL DES PASSIFS	562 261 559,81	424 983 858,26
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-237 595 855,23	-181 113 667,28
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (page 40)	259 601 270,75	202 470 446,34
Stocks de fournitures	51 307,77	143 893,30
Charges payées d'avance (page 49)	503 071,56	194 227,12
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	260 155 650,08	202 808 566,76
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	22 559 794,85	21 694 899,48
L'excédent (déficit) accumulé est composé des éléments suivants:		
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités (page 4)	22 559 794,85	21 694 899,48
Gains (pertes) de réévaluation cumulés (page 5)	0,00	0,00
	22 559 794,85	21 694 899,48

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2022

	Budget 2022	Résultats réels 2022	Résultats réels 2021
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du MEQ (page 50)	154 877 633	166 404 966,71	158 815 631,88
Subvention d'investissement (page 51)	807 662	121,34	1 208 840,12
Autres subventions et contributions (page 52)	1 503 436	1 664 198,62	1 925 777,82
Taxe scolaire (page 53)	10 332 709	10 544 710,44	9 985 459,36
Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	2 115 145	1 325 364,49	1 558 717,74
Ventes de biens et services (page 55)	9 721 542	12 327 435,56	11 098 776,02
Revenus divers (page 56)	1 094 245	1 705 692,03	1 052 048,78
Amortissement de la subvention d'investissement reportée (page 32)	9 679 596	10 961 374,06	8 549 366,05
Total des revenus	190 131 968	204 933 863,25	194 194 617,77
CHARGES			
Activités d'enseignement et de formation (page 81)	91 617 671	98 301 503,09	90 072 823,43
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	49 662 816	50 999 516,34	45 107 032,29
Services d'appoint (page 83)	18 940 516	20 137 709,19	18 862 890,18
Activités administratives (page 84)	7 130 104	7 313 090,94	7 343 557,16
Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	20 720 054	22 110 202,88	18 782 371,32
Activités connexes (page 86)	4 168 076	6 858 627,08	14 138 219,44
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	125 000	483 625,36	-268 728,60
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	-1 357 711	-2 135 307,00	-2 208 553,61
Total des charges	191 006 526	204 068 967,88	191 829 611,61
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS	-874 558	864 895,37	2 365 006,16

État de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités

Exercice clos le 30 juin 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	21 694 899,48	19 437 302,14
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0,00	-107 408,82
Solde redressé	21 694 899,48	19 329 893,32
Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités (page 3)	864 895,37	2 365 006,16
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	22 559 794,85	21 694 899,48

État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

Exercice clos le 30 juin 2022

	Budget 2022	Résultats réels 2022	Résultats réels 2021
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	0	-181 113 667,28	-138 531 287,37
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0	0,00	-107 408,82
SOLDE REDRESSÉ	0	-181 113 667,28	-138 638 696,19
Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	-874 558	864 895,37	2 365 006,16
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles (pages 41 et 42)	-47 351 391	-68 319 676,14	-52 860 198,43
Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable (pages 41, 42 et 43)	0	0,00	-549 946,00
Amortissement des immobilisations corporelles (page 43)	9 891 358	10 428 450,08	8 646 921,39
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	-1 357 711	-2 135 307,00	-2 208 553,61
Produits de disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	2 173 733,00	2 260 421,10
Réductions de valeur d'immobilisations corporelles (page 85)	0	721 975,65	-3 334,55
Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (page 101)	0	0,00	0,00
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	-38 817 744	-57 130 824,41	-44 714 690,10
Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	0	-216 258,91	-125 287,15
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	0	0,00	0,00
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	-39 692 302	-237 595 855,23	-181 113 667,28

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin 2022

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	864 895,37	2 365 006,16
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Créances douteuses	-5 193,15	41 037,06
Provisions liées aux placements de portefeuille et prêts	0,00	0,00
Provision pour avantages sociaux futurs	483 625,36	-268 728,60
Stocks et charges payées d'avance	-216 258,85	-125 287,15
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	-10 961 374,06	-8 549 366,05
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	96 295,29	88 506,33
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	11 150 425,73	8 643 586,84
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 3)	-2 135 307,00	-2 208 553,61
Perte (gain) sur disposition de placements (page 56)	0,00	0,00
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	2 445 024,81	19 914 136,41
Autres éléments hors trésorerie	-194 328,33	-189 596,82
Terrains reçus à titre gratuit	-194 328,33	-189 596,82
Réservé au Ministère	0,00	0,00
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	1 527 805,17	19 710 740,57
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-69 316 962,53	-47 434 949,03
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	2 173 733,00	2 260 421,10
Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (sauf celles transférées à une entité du périmètre comptable)	0,00	0,00
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	-67 143 229,53	-45 174 527,93

État des flux de trésorerie (suite)

Exercice clos le 30 juin 2022

	2022	2021
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS		
Sorties de fonds pour l'acquisition de placements de portefeuille	0,00	0,00
Sorties de fonds pour l'acquisition de prêts	0,00	0,00
Produits de disposition de placements de portefeuille	0,00	0,00
Produits de disposition de prêts	0,00	0,00
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS	0,00	0,00
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	30 545 000,00	25 484 000,00
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	-11 378 231,77	-9 670 009,06
Produits provenant de l'émission de dettes à la charge de l'OS	0,00	0,00
Remboursement de dettes à la charge de l'OS	-96 255,08	-93 006,61
Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	-18 723 161,48	10 020 665,14
Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	89 289 810,63	0,00
Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0,00	0,00
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉ POUR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	89 637 162,30	25 741 649,47
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	24 021 737,94	277 862,11
Encaisse et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	105 785,28	-172 076,83
ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	24 127 523,22	105 785,28

Actifs financiers nets (dette nette) exempts d'un financement du MEQ ou d'un autre partenaire

30 juin 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE) (page 2)	-237 595 855,23	-181 113 667,28
Actifs financiers financés par le MEQ ou un autre partenaire		
Subvention à recevoir - Financement (page 22)	6 112 904,00	6 081 114,00
Subvention d'investissement à recevoir (page 22)	261 031 040,35	208 392 435,58
Total des actifs financiers financés par le MEQ	267 143 944,35	214 473 549,58
Passifs financés par le MEQ ou un autre partenaire		
Solde des allocations d'investissement à financer à long terme (page 300)	89 438 895,58	56 199 689,12
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (pages 35 et 26)	170 814 139,56	151 551 076,04
Passif au titre des sites contaminés assumé par le MEQ (page 36)	6 112 904,00	6 081 114,00
Total des passifs financés par le MEQ	266 365 939,14	213 831 879,16
Revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles		
Subvention d'investissement reportée (page 32)	245 372 199,12	191 351 149,51
Total des revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles	245 372 199,12	191 351 149,51
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) EXEMPTS D'UN FINANCEMENT MEQ OU D'UN PARTENAIRE	6 998 338,68	9 595 811,81

Détails des revenus et charges liés au fonctionnement et à l'investissement

Exercice clos le 30 juin 2022

	Exercice terminé le 30 juin 2022			Exercice terminé le 30 juin 2021		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
REVENUS						
Subvention de fonctionnement du MEQ (page 50)	166 404 966,71		166 404 966,71	158 815 631,88		158 815 631,88
Subvention d'investissement (page 51)		121,34	121,34		1 208 840,12	1 208 840,12
Autres subventions et contributions (page 52)	1 664 198,62		1 664 198,62	1 925 777,82		1 925 777,82
Taxe scolaire (page 53)	10 544 710,44		10 544 710,44	9 985 459,36		9 985 459,36
Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	1 325 364,49		1 325 364,49	1 558 717,74		1 558 717,74
Ventes de biens et services (page 55)	12 327 435,56	0,00	12 327 435,56	11 095 776,02	3 000,00	11 098 776,02
Revenus divers (page 56)	1 497 579,58	208 112,45	1 705 692,03	728 077,13	323 971,65	1 052 048,78
Amortissement de la subvention d'investissement reportée (page 32)		10 961 374,06	10 961 374,06		8 549 366,05	8 549 366,05
Total des revenus	193 764 255,40	11 169 607,85	204 933 863,25	184 109 439,95	10 085 177,82	194 194 617,77
CHARGES						
Activités d'enseignement et de formation (page 81)	98 063 211,68	238 291,41	98 301 503,09	89 854 750,45	218 072,98	90 072 823,43
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	50 814 871,86	184 644,48	50 999 516,34	44 979 307,45	127 724,84	45 107 032,29
Services d'appoint (page 83)	20 134 874,93	2 834,26	20 137 709,19	18 844 750,47	18 139,71	18 862 890,18
Activités administratives (page 84)	7 294 733,52	18 357,42	7 313 090,94	7 322 924,17	20 632,99	7 343 557,16
Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	9 848 183,06	12 262 019,82	22 110 202,88	9 309 903,77	9 472 467,55	18 782 371,32
Activités connexes (page 86)	6 762 331,79	96 295,29	6 858 627,08	14 049 713,11	88 506,33	14 138 219,44
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (page 3)	483 625,36		483 625,36	-268 728,60		-268 728,60
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)		-2 135 307,00	-2 135 307,00		-2 208 553,61	-2 208 553,61
Total des charges	193 401 832,20	10 667 135,68	204 068 967,88	184 092 620,82	7 736 990,79	191 829 611,61
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	362 423,20	502 472,17	864 895,37	16 819,13	2 348 187,03	2 365 006,16

Calcul du déficit pour les fins de l'application de la règle d'appropriation de l'excédent accumulé

Exercice clos le 30 juin 2022

	Budget 2022	2021-2022	2020-2021
CALCUL DU DÉFICIT POUR LES FINS DE L'APPLICATION DE LA RÈGLE D'APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ			
Déficit de l'exercice	-874 558	0,00	0,00
plus: déficit dû aux obligations découlant des conventions collectives (page 299)	0	0,00	0,00
plus : amortissement de la portion des immobilisations assumée par le gain sur disposition d'un autre actif (page 265)	0	0,00	0,00
Déficit pour les fins de l'application de la règle d'appropriation de l'excédent accumulé	-874 558	0,00	0,00
APPLICATION DE LA RÈGLE D'APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ			
Excédent accumulé au 30 juin 2020	19 437 302	19 329 893,32	19 061 102,29
moins: Valeur comptable nette des terrains au 30 juin 2020	4 482 948	4 482 947,71	4 416 538,71
moins: Subvention à recevoir - Financement (Avantages sociaux) au 30 juin 2020	5 930 247	5 930 247,31	5 930 247,31
Excédent accumulé au 30 juin 2020 net de la valeur comptable nette des terrains et de la subvention à recevoir - Financement (Avantages sociaux)	9 024 107	8 916 698,30	8 714 316,27
% d'appropriation de l'excédent accumulé	0,150	0,150	0,150
Limite d'appropriation de l'excédent accumulé	-1 353 616	-1 353 616,00	-1 307 147,00
LE DÉFICIT DÉPASSE LA LIMITE D'APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ	0	0,00	0,00
Déficit autorisé par le Ministère pour l'adoption d'un budget déficitaire	0	0,00	0,00
LE DÉFICIT DÉPASSE LE DÉFICIT AUTORISÉ PAR LE MINISTÈRE	0	0,00	0,00



Charges par nature

Exercice clos le 30 juin 2022

	<u>BUDGET 2022</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION			
Rémunération enseignant (page 91)	78 252 623	82 753 868,42	76 274 206,91
Rémunération non-enseignant (page 91)	151 556	313 740,57	280 652,61
Contribution de l'employeur (page 81)	8 979 516	9 928 445,25	8 740 898,28
Frais de déplacement (page 81)	60 936	84 236,40	74 622,87
Fournitures et matériel (page 81)	2 263 290	3 071 350,06	2 510 959,40
Services, honoraires et contrats (page 81)	1 795 906	1 856 641,68	1 876 226,57
Autres charges (page 81)	113 844	293 220,71	315 256,79
SOUS-TOTAL	91 617 671	98 301 503,09	90 072 823,43
ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION			
Rémunération enseignant (page 92)	2 679 530	2 692 611,41	2 607 047,65
Rémunération non-enseignant (page 92)	35 424 170	36 994 830,97	33 315 870,31
Contribution de l'employeur (page 82)	4 450 210	5 050 733,41	4 376 324,99
Frais de déplacement (page 82)	243 641	244 748,05	122 549,82
Fournitures et matériel (page 82)	1 099 232	1 733 442,10	1 512 564,42
Services, honoraires et contrats (page 82)	5 237 308	3 469 516,50	2 627 574,36
Autres charges (page 82)	528 725	813 633,90	545 100,74
SOUS-TOTAL	49 662 816	50 999 516,34	45 107 032,29
SERVICES D'APPOINT			
Rémunération enseignant (page 93)	0	3 327,36	0,00
Rémunération non-enseignant (page 93)	7 282 562	7 735 486,87	7 323 583,05
Contribution de l'employeur (page 83)	910 326	999 747,84	917 970,10
Frais de déplacement (page 83)	1 800	3 226,51	2 250,24
Fournitures et matériel (page 83)	54 360	115 739,29	114 039,56
Services, honoraires et contrats (page 83)	10 465 568	10 913 835,98	10 273 860,54
Autres charges (page 83)	225 900	366 345,34	231 186,69
SOUS-TOTAL	18 940 516	20 137 709,19	18 862 890,18

Charges par nature (suite)

Exercice clos le 30 juin 2022

	<u>BUDGET 2022</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES			
Rémunération enseignant (page 94)	0	0,00	172,79
Rémunération non-enseignant (page 94)	4 899 123	4 792 685,40	5 124 784,85
Contribution de l'employeur (page 84)	566 527	606 440,61	620 393,20
Frais de déplacement (page 84)	93 519	96 871,32	37 167,94
Fournitures et matériel (page 84)	133 573	140 526,44	166 585,15
Services, honoraires et contrats (page 84)	1 323 312	1 490 726,90	1 330 529,55
Autres charges (page 84)	114 050	185 840,27	63 923,68
SOUS-TOTAL	<u>7 130 104</u>	<u>7 313 090,94</u>	<u>7 343 557,16</u>
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES			
Rémunération enseignant (page 95)	0	0,00	0,00
Rémunération non-enseignant (page 95)	2 988 933	3 424 160,45	2 877 337,86
Contribution de l'employeur (page 85)	373 622	449 613,17	372 756,09
Frais de déplacement (page 85)	9 500	13 124,22	12 527,09
Fournitures et matériel (page 85)	2 812 520	3 331 393,74	3 416 048,60
Services, honoraires et contrats (page 85)	4 644 121	3 741 485,57	3 449 253,46
Autres charges (page 85)	0	0,00	10 861,38
SOUS-TOTAL	<u>10 828 696</u>	<u>10 959 777,15</u>	<u>10 138 784,48</u>
ACTIVITÉS CONNEXES			
Rémunération enseignant (page 96)	110 947	1 278 985,71	5 058 860,37
Rémunération non-enseignant (page 96)	0	570 813,50	3 917 133,91
Contribution de l'employeur (page 86)	12 648	66 149,66	1 039 981,35
Frais de déplacement (page 86)	0	0,00	0,00
Fournitures et matériel (page 86)	0	-0,10	0,00
Services, honoraires et contrats (page 86)	0	0,00	1 321,92
Autres charges (page 86)	3 500	2 315,93	1 867,23
SOUS-TOTAL	<u>127 095</u>	<u>1 918 264,70</u>	<u>10 019 164,78</u>

Charges par nature (suite)

Exercice clos le 30 juin 2022

	BUDGET 2022	2022	2021
IMMOBILISATIONS			
Amortissement - Bâtiments (page 43)	3 031 380	3 510 565,12	2 447 545,92
Amortissement - OMHS - Bâtiments (page 43)	0	0,00	0,00
Amortissement - Améliorations majeures aux bâtiments (page 43)	3 200 000	3 164 631,95	2 689 320,00
Amortissement - Aménagements (page 43)	384 000	428 767,04	377 291,52
Amortissement - Réseaux complexes (page 43)	67 000	67 716,15	67 727,67
Amortissement - Matériel et équipement (page 43)	673 000	711 833,72	590 442,08
Amortissement - Équipement spécialisé (page 43)	510 300	525 970,86	475 708,46
Amortissement - OMHS - Équipement spécialisé (page 43)	0	0,00	0,00
Amortissement - Équipements informatique et bureautique (page 43)	1 968 000	2 005 094,20	1 975 806,33
Amortissement - Développement informatique (page 43)	57 678	13 871,04	23 079,41
Moins-value (page 85)	0	721 975,65	-3 334,55
Perte (gain) sur dispositions (pages 100 et 101)	-1 357 711	-2 135 307,00	-2 208 553,61
Abandon de travaux en cours (page 85)	0	0,00	0,00
Charges relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (page 85)	0	0,00	0,00
Charges de désactualisation OMHS	0	0,00	0,00
SOUS-TOTAL	8 533 647	9 015 118,73	6 435 033,23
CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES PROVISIONS			
Débiteurs - Provision pour créances douteuses (page 86)	17 500	67 227,53	64 631,47
Placements - Provision pour créances douteuses (page 86)	0	0,00	0,00
Passif au titre des sites contaminés - Réévaluation (page 86)	0	105 669,00	-174 334,00
Provision pour congés de maladie (excluant contributions employeur) (page 34)	-41 300	51 571,09	-13 886,48
Provision pour vacances (excluant contributions employeur) (page 34)	172 900	323 466,02	348 074,00
Provision pour heures supplémentaires cumulées (excluant contributions employeur) (page 34)	4 300	-12 248,53	16 866,57
Provision pour indemnités de départ (excluant contributions employeur) (page 34)	5 600	-64 961,03	5 348,00
Provision pour assurance-traitement et autres congés sociaux (excluant contributions employeur) (page 34)	-29 800	92 922,30	-633 944,91
Provision pour contributions employeur sur avantages sociaux (RRQ, AE, FSS, CSST, etc.) (page 34)	13 300	92 875,51	8 814,22
SOUS-TOTAL	142 500	656 521,89	-378 431,13
SERVICE DE LA DETTE			
Service de la dette (page 86)	4 023 481	4 767 465,85	4 228 757,19
SOUS-TOTAL	4 023 481	4 767 465,85	4 228 757,19
TOTAL DES CHARGES	191 006 526	204 068 967,88	191 829 611,61

TRAFICS 2021-2022

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022

Notes complémentaires aux états financiers

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le centre de services scolaire (ci-après « l'organisme scolaire ») est constitué en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3).

L'organisme scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec. L'organisme scolaire a également pour mission de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique, au développement social, culturel et économique de sa région.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable et base de présentation

Les états financiers de l'organisme scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme scolaire doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme scolaire pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme scolaire consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Débiteurs

Les débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est imputée aux charges.

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen.



Notes complémentaires aux états financiers

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs

Subvention d'investissement reportée

La subvention d'investissement reçue relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance au passif de l'état de la situation financière.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus perçus d'avance s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant aux exercices au cours desquels les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert, telles que le remboursement des ressources transférées.

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'organisme scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite des enseignants ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'organisme scolaire envers ces régimes gouvernementaux pour l'exercice sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est imputée aux charges.

Dettes à long terme

Les frais d'émission liés aux dettes à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.



TRAFICS 2021-2022

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022

Notes complémentaires aux états financiers

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de l'organisme scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont remplis :

- La contamination dépasse la norme environnementale;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. L'organisme scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 30 juin 2022. L'organisme scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par l'organisme scolaire et est inscrit aux résultats dans l'exercice concerné.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice, et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé lié à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

TRAFICS 2021-2022

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022

Notes complémentaires aux états financiers

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles en cours de construction et de développement ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations concernées. Toutefois, les sommes reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de l'exercice où les terrains sont acquis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'organisme scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures qui seront consommés dans le cours normal des activités au cours du ou des prochains exercices sont présentés à titre d'actifs non financiers.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'organisme scolaire bénéficiera au cours des prochains exercices. Ces charges payées d'avance seront imputées aux charges de l'exercice au moment où l'organisme scolaire bénéficiera des services acquis.

Constatation des revenus

Les revenus de subventions du MEQ et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus perçus d'avance.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur, à la condition que l'organisme scolaire s'attende à les percevoir. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

TRAFICS 2021-2022

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022

Notes complémentaires aux états financiers

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus

Les principales sources de revenus de l'organisme scolaire, autres que les subventions et la taxe scolaire, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et frais de scolarisation, Ventes de biens et services et Revenus divers. Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus perçus d'avance représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3 - FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	4 335 388	3 631 793
Intérêts reçus au cours de l'exercice	-	-

4 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt bancaire est autorisé mensuellement par le MEQ. L'ouverture de crédit autorisée est de 97 644 378 \$. L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel (3,7 %; 2,45 % au 30 juin 2021) et est garanti par le MEQ. La marge de crédit du Fonds de financement, d'un montant autorisé de 217 818 558 \$, porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à trois mois majorés de 0,02 % (2,11 %) et est garantie par le MEQ.



TRAFICS 2021-2022

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022

Notes complémentaires aux états financiers

5 - PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, l'organisme scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1er juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

6 - PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Les contaminants ayant entraîné la constatation d'un passif au titre des sites contaminés sont des hydrocarbures pétroliers et des hydrocarbures aromatiques et proviennent de la fuite d'un ancien réservoir d'huile à chauffage.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour chaque site faisant partie du passif au titre des sites contaminés.

7 - DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DE L'ORGANISME SCOLAIRE

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Emprunt, taux d'intérêt de 3,438 %, remboursable par versements mensuels de 13 404 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2036	<u>1 826 501</u>	<u>1 922 756</u>

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme à la charge de l'organisme scolaire au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	<u>\$</u>
2023	99 617
2024	103 096
2025	106 697
2026	110 424
2027	114 281



TRAFICS 2021-2022

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022

Notes complémentaires aux états financiers

8 - DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	2022	2021
	\$	\$
Emprunts, garantis par le MEQ, taux moyen pondéré de 2,5513 % (2,505 % au 30 juin 2021), remboursables par versements annuels en capital, échéant jusqu'en 2046	171 592 145	152 259 750
Frais de financement reportés	(778 005)	(708 674)
	<u>170 814 140</u>	<u>151 551 076</u>

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2023	26 033 748
2024	16 524 748
2025	10 643 431
2026	8 515 096
2027	25 412 097

9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles est présenté à la page 40 du rapport financier.

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles en cours de construction et de développement d'un montant de 50 096 672 \$ (36 405 138 \$ au 30 juin 2021), soit 49 729 642 \$ pour des bâtiments (36 263 254 \$ au 30 juin 2021) et 367 030 \$ pour des aménagements (141 884 \$ au 30 juin 2021). Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

10 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'organisme scolaire est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2022.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de l'organisme scolaire est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, l'organisme scolaire analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de l'organisme scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

TRAFICS 2021-2022

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022

Notes complémentaires aux états financiers

10 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme scolaire au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme scolaire est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

L'organisme scolaire est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme scolaire dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'organisme scolaire établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

11 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses activités, l'organisme scolaire a conclu différents accords à long terme, dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles et aux droits contractuels suivants.

Obligations contractuelles

L'organisme scolaire est lié par des contrats de transport scolaire représentant des engagements de 45 759 423 \$ répartis comme suit pour les cinq prochains exercices :

	\$
2023	10 809 653
2024	11 219 339
2025	11 644 552
2026	12 085 879

L'organisme scolaire a signé des contrats de construction d'un montant total de 15 619 069 \$, dont il assurera le paiement. Les travaux de construction s'échelonneront sur la prochaine année et seront financés par le MEQ.

TRAFICS 2021-2022

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022

Notes complémentaires aux états financiers

11 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

Obligations contractuelles

L'organisme scolaire est lié par des contrats d'entretien représentant des engagements de 4 504 345 \$ répartis comme suit pour les prochains exercices :

	\$
2023	2 225 083
2024	2 125 470
2025	147 201
2026	6 591

L'organisme scolaire est lié par des contrats de location de photocopieurs représentant des engagements de 262 575 \$ répartis comme suit pour les prochains exercices :

	\$
2023	196 931
2024	65 644

Conformément aux différentes conventions collectives, l'organisme scolaire s'est engagé à fournir des activités de perfectionnement représentant 967 612 \$. Aucune provision n'a été inscrite au passif.

Dans le cadre de ses opérations, l'organisme scolaire a conclu différents accords à long terme qui ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- Un montant de 1 309 833 \$ pour l'achat d'équipements informatiques, de licences et de logiciels;
- Un montant de 265 743 \$ pour l'achat de fournitures de bureau et de papeterie;
- Un montant de 58 283 \$ pour la location d'un local d'entreposage;
- Un montant de 28 352 \$ pour l'encadrement des stagiaires;
- Un montant de 1 933 \$ pour le comité de parents.

Droits contractuels

L'organisme scolaire reçoit annuellement du MEQ des subventions pour le remboursement du capital et des intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention. Les subventions pour le remboursement des intérêts totalisent 31 477 760 \$ sur une période de 24 ans. L'échéancier de ces subventions est de 4 127 321 \$ en 2023, 3 675 029 \$ en 2024, 2 712 732 \$ en 2025, 2 858 384 \$ en 2026 et 3 039 361 \$ en 2027.

TRAFICS 2021-2022

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022

Notes complémentaires aux états financiers

12 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'organisme scolaire est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de l'organisme scolaire. L'organisme scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

13 - ÉVENTUALITÉS

L'organisme scolaire, de même que plusieurs autres organismes scolaires, est visé par une action collective à l'encontre des Frères du Sacré-Cœur pour des allégations de gestes perpétrés durant les années 1940 à 1980. Les organismes scolaires sont appelés au dossier à titre de défenderesses en garantie. Au 30 juin 2022, l'issue de ce litige ainsi que son incidence financière pour l'organisme scolaire sont indéterminables. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.